

Fiche conseil | e-book

Vacances d'été sans soucis avec un véhicule de fonction

1. Puis-je partir en vacances avec ma voiture de fonction ?

C'est en général la Car Policy de l'entreprise ou une politique correspondante relative aux véhicules de fonction qui détermine si vous avez le droit de partir en vacances avec votre véhicule d'entreprise et dans quelle mesure les voyages privés à l'étranger sont autorisés.

Vous y trouverez également de plus amples informations sur la couverture d'assurance, les éventuelles limitations kilométriques et la prise en charge des coûts, par exemple si vous faites le plein avec une carte de carburant. Avant de vous lancer sur la route des vacances avec votre véhicule professionnel, renseignez-vous donc impérativement auprès de votre responsable de flotte.

2. Quels documents dois-je emmener pour partir en vacances?

Dans la mesure où, en tant que conducteur/conductrice d'un véhicule d'entreprise, vous n'en êtes pas automatiquement le/la propriétaire, LeasePlan Suisse vous recommande d'emmener une autorisation/procuration pour tout voyage en Suisse et à l'étranger. Vous éviterez ainsi des problèmes ou des pertes de temps, par exemple lors des contrôles de police et/ou des passages de frontière.

Téléchargez ici l'autorisation d'utilisation/procuration et faites-la signer par votre responsable de flotte:

[Pour les collaborateurs/collaboratrices ayant droit à un véhicule de fonction](#)

[Pour les autres conducteurs/conductrices - si la Car Policy le permet](#)

3. A-t-on besoin d'une carte d'assurance internationale pour un voyage à l'étranger?

A. Au sein de l'Union européenne (UE)/EEE: Non

- > Les États-membres de l'Union européenne sont: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie et Suède.
- > L'Espace économique européen (EEE) comprend les États-membres de l'Union européenne ainsi que l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège.

B. En dehors de l'UE: Oui

- > En cas de voyage en voiture en dehors de l'UE, nous vous recommandons de toujours emmener une carte d'assurance internationale en cours de validité (connue auparavant sous le nom de „carte verte”) imprimée. Le Driver Contact Center de Leaseplan Suisse se tient à votre disposition pour répondre à vos questions. Veuillez noter que le délai de traitement est de 5 jours ouvrables. Veuillez utiliser le formulaire suivant:

[Download](#)

4. Que faire en cas de panne et/ou accident à l'étranger avec un véhicule d'entreprise de LeasePlan?

Ne vous inquiétez pas, nous sommes là pour vous aider.

Si le véhicule n'est plus en état de rouler, notre LeasePlan Road Assistance vous viendra en aide 24 h/24.

International: +41 44 746 64 77 (depuis l'étranger)

National: 0800 845 625 (depuis la Suisse)

5. Ces conseils sont-ils également disponibles en version à télécharger?

Oui, il vous suffit de les télécharger ici:

[Download](#)

Nous nous tenons à votre disposition pour répondre à vos questions et vous conseiller sur tout ce qui a trait aux véhicules de fonction.

Nous vous souhaitons un bon voyage et d'excellentes vacances.

Données et informations importantes

Appels d'urgence

- 112 N° d'appel d'urgence (UE et CH)
- 117 Police (CH)
- 144 Ambulance (CH)
- 118 Pompiers (CH)
- 163 Informations trafic (CH)

Driver Contact Center

0800 845 650 (national)

+41 44 746 63 33 (international)

Votre numéro pour tous les cas – qu'il s'agisse d'un service, d'une réparation ou de travaux sur la carrosserie, nous nous chargeons de l'intégralité de la procédure.

Assistance pannes

0800 845 625

Assistance LeasePlan 24h/24 (national)

+41 44 746 64 77

Assistance LeasePlan 24h/24 (international)